

Dette odieuse

Comment le Québec a financé l'Ontario et l'Ouest.

La dette fédérale canadienne atteint environ 1 200 milliards de dollars en 2026. Le service annuel des intérêts dépasse 50 milliards. Une répartition mécanique fondée sur le poids démographique du Québec, autour de 22 à 23 pour cent, conduirait à une quote-part d'environ 270 milliards. À un taux moyen de 3,5 pour cent, cela représente près de 9 milliards par année en intérêts. Ce montant équivaut à une fraction majeure des budgets combinés de ministères clés comme l'Éducation ou la Sécurité publique. Le point de départ est budgétaire.

La distinction entre dette héritée et dette odieuse structure l'analyse. La dette héritée correspondrait aux infrastructures, aux programmes et aux services effectivement reçus sur le territoire. Elle s'inscrit dans la continuité d'un État qui assume ce qui a bénéficié à sa population. La dette odieuse repose sur un autre principe. Alexander Sack écrivait : « *When a despotic regime contracts a debt, not for the needs or in the state's interests, but rather to strengthen itself, to suppress a popular insurrection, etc, this debt is odious for the people of the entire state* » - - Alexander N. Sack, *Odious Debt* (1927). Le critère opératoire demeure le bénéfice réel pour la collectivité concernée.

Les choix budgétaires fédéraux des dernières décennies dessinent une stratégie industrielle continentale cohérente. Le Pacte de l'auto de 1965 a intégré l'Ontario au cœur du complexe manufacturier nord-américain. Lors de la crise de 2008-2009, Ottawa a engagé environ 13,7 milliards de dollars pour soutenir General Motors et Chrysler, dont l'essentiel des activités canadiennes se situe en Ontario. Les programmes récents de soutien aux batteries électriques et à l'électrification automobile ajoutent encore plusieurs milliards concentrés dans le corridor ontarien. Parallèlement, l'expansion pétrolière de l'Ouest a bénéficié d'un appui massif. Le rachat du pipeline Trans Mountain a coûté 4,5 milliards en 2018 et les coûts totaux du projet ont dépassé 30 milliards. Depuis 2020, les soutiens directs et indirects au secteur pétrolier et gazier fédéral atteignent des dizaines de milliards selon les documents budgétaires et les évaluations indépendantes.

Ces décisions composent un axe stratégique reliant le bassin énergétique albertain et le corridor manufacturier ontarien, arrimé au marché américain. L'assiette fiscale québécoise, représentant environ un cinquième des revenus fédéraux, participe à ce financement. Chaque milliard investi dans ces pôles augmente leur capacité fiscale future et consolide leur poids économique relatif. La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec le constatait déjà : « *Le Québec contribue au financement des politiques fédérales dont les retombées économiques sont concentrées ailleurs au Canada* » -- Commission Bélanger-Campeau, Rapport (1991). La dette accumulée pour soutenir cette architecture industrielle inclut donc une part correspondant au développement d'autres territoires.

Le coût d'opportunité renforce cette lecture. La voie maritime du Saint-Laurent, ouverte en 1959, a déplacé le centre de gravité industriel vers les Grands Lacs. Toronto a progressivement supplanté Montréal comme centre financier et décisionnel. Ce basculement représente des sièges sociaux, des emplois à haute valeur ajoutée et des recettes fiscales qui ne se matérialisent plus au Québec. L'entente de 1969 sur Churchill Falls, validée par les tribunaux, a fixé un prix très bas pour l'électricité exportée pendant des décennies. L'effet économique cumulé se chiffre en milliards de revenus non captés. Pendant que ces marges de manœuvre se réduisaient, la dette fédérale continuait de croître.



La dette comprend également des passifs actuariels, c'est-à-dire les engagements futurs liés aux retraites et avantages sociaux des fonctionnaires fédéraux, calculés selon des projections démographiques et financières. Ces montants totalisent plusieurs centaines de milliards au bilan fédéral. Une part importante concerne des fonctionnaires établis à Ottawa ou ailleurs hors Québec, dont les services se déploient principalement à l'extérieur du territoire québécois. Assumer automatiquement une quote-part de ces engagements reviendrait à financer les retraites d'une administration dont l'activité quotidienne ne s'exerce pas sur le territoire concerné. La territorialité des services publics constitue un principe budgétaire fondamental.

Le droit international encadre la succession d'États par la négociation. La Convention de Vienne sur la succession d'États en matière de biens, archives et dettes d'État de 1978 codifie des principes de répartition équitable fondés sur l'accord entre les parties. Le Canada ne l'a pas formellement ratifiée. Il n'existe donc aucun automatisme juridique contraignant imposant une clé démographique uniforme. La dette se règle dans un rapport de force politique et financier. Joseph Stiglitz rappelait : « *To avoid economic and political instability, governments sometimes need to restructure their debts* » -- Joseph E. Stiglitz et Martín Guzmán, *A Rule of Law for Sovereign Debt*, Project Syndicate (2015). La doctrine établit un cadre argumentaire, non une obligation mécanique.

Jacques Parizeau souligne que la question de la dette se règle toujours dans le cadre d'une négociation politique, en fonction des réalités économiques du Québec et de sa capacité à faire valoir ses intérêts.

L'enjeu financier est concret. Une reprise aveugle de 270 milliards impliquerait environ 9 milliards d'intérêts annuels. Une négociation fondée sur un audit sérieux et une compensation d'actifs pourrait réduire le capital assumé de plusieurs dizaines de milliards. Une réduction de 70 milliards, à 3,5 pour cent, représente près de 2,5 milliards d'intérêts annuels. Sur dix ans, l'écart dépasse 25 milliards. Ce montant équivaut au budget annuel complet de plusieurs ministères majeurs ou au financement durable de services essentiels.

La dette reflète des choix industriels et énergétiques qui ont renforcé certaines régions et comprimé la capacité relative d'autres. Distinguer dette héritée et dette odieuse aligne l'obligation financière sur le bénéfice territorial réel. La solidité budgétaire initiale d'un Québec souverain dépendrait directement de cette distinction et de la fermeté de la négociation qui l'accompagnerait.

Louis-Martin Carrière